

Les mémorandums signés entre la Turquie et le libyen Fayez al-Sarraj sont considérés comme nuls et nonavenus par les diplomaties française, grecque, égyptienne et chypriote.

1. Dans le contexte de la poursuite des consultations et de la coordination, les ministres des Affaires étrangères de l'Égypte, de la France, de Chypre et de la Grèce se sont réunis au Caire le 8 janvier 2020 pour discuter de l'évolution récente de la situation en Méditerranée orientale compte tenu de l'accroissement des tensions qui menacent la paix et la stabilité de la région ; le ministre italien des Affaires étrangères s'est joint à eux dans un cadre de concertation.

2. Les ministres ont souligné le caractère stratégique des relations de leurs États respectifs en raison de liens géographiques, historiques et culturels, conformément au droit international et à la Charte des Nations unies et dans le plein respect de ceux-ci. Ces relations constituent une base solide pour la coopération dans de multiples domaines. Les ministres ont réaffirmé leur détermination à entreprendre des efforts conjoint supplémentaires pour faire face aux difficultés croissantes dans la région de la Méditerranée orientale, au premier rang desquelles figurent les conflits armés, le terrorisme et les migrations irrégulières.

3. Les ministres ont estimé que la signature, au mois de novembre, de mémorandums d'entente entre la Turquie et M. Fayez al-Sarraj, président du Conseil présidentiel de la Libye, constituait une violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et du droit international. **Les ministres ont souligné que ces deux mémorandums d'entente représentaient de nouvelles atteintes à la stabilité régionale et qu'ils étaient considérés comme nuls et nonavenus.**

4. En outre, **le [Mémorandum d'entente](#) entre la Turquie et la Libye prétendant délimiter les compétences maritimes en mer Méditerranée viole les droits souverains d'États tiers, est incompatible avec le droit de la mer et ne peut par conséquent produire aucun effet juridique.** Les ministres ont également rappelé la nécessité du plein respect de la souveraineté et des droits souverains de tous les États dans leurs zones maritimes en Méditerranée. À cet égard, les ministres ont fermement condamné la poursuite des actions turques dans la zone économique exclusive et dans les eaux territoriales de Chypre. Les ministres ont appelé la Turquie à cesser immédiatement toutes ses activités d'exploration illégales.

5. **Les ministres ont estimé que le mémorandum sur la sécurité et toute décision d'envoyer des troupes en Libye constituent de graves violations de la résolution 2259 et des autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'une menace pour la sécurité et la stabilité régionales, et ont appelé à une désescalade immédiate.**

6. Dans ce contexte, les quatre ministres ont souligné leur profonde inquiétude face aux récentes violations par la Turquie du droit international en Méditerranée orientale. Ils attendent de la Turquie qu'elle agisse de façon responsable et soulignent la nécessité, pour les pays du bassin méditerranéen, de coopérer avec bonne volonté et de façon constructive pour garantir la sécurité et la stabilité de la Méditerranée sur la base du droit international.

7. Les ministres ont déclaré qu'une solution politique globale est le seul moyen de résoudre la crise libyenne et de rétablir la stabilité du pays. Ils ont souligné leur totale détermination à œuvrer en faveur d'une solution politique à la crise en Libye. Ils ont également exprimé leur volonté d'éviter toute escalade dans le pays. Dans ce contexte, les ministres des quatre États

Les mémorandums signés entre la Turquie et le libyen Fayez al-Sarraj sont considérés comme nuls et nonavenus par les diplomaties française, grecque, égyptienne et chypriote.

ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, aux initiatives de l'ONU et au processus de Berlin.

8. Les ministres ont insisté sur la détermination de leurs États respectifs à renforcer la coopération mutuelle visant à améliorer le bien-être de leur population. Ils ont également souligné leur intention de poursuivre la coordination mutuelle de leurs positions et de leurs mesures afin de parvenir à la sécurité et à la stabilité de leurs États et de la Méditerranée orientale, notamment à travers la lutte contre le terrorisme.

9. Enfin, les ministres ont affirmé que la priorité devrait être accordée à la coopération régionale et au développement économique global auquel aspirent tous les États de la région, en pleine conformité avec le droit international. Ils ont également déclaré que le développement contribuera à la stabilité et à la prospérité régionale, et qu'à l'heure actuelle, la poursuite de cet objectif est entravée par les crises en cours, lesquelles doivent être réglées le plus tôt possible au moyen d'efforts résolus.

10. Les ministres sont convenus de poursuivre leurs consultations et d'organiser leur prochaine réunion en Crète (Grèce) à une date à convenir.

Source : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères